ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C___ N___

~~Abbu. Coll. Lab.~~

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

1V n°76

je certifie que le sieur janet a eté employé
a ecrire ce qui regarde les travaux de l'academie
Royalle de chirurgie, sous ma direction, pendant
six mois a compter du 1er. juillet. 1755. et que c'est
a luy qu'appartiennent les 100 lt de gratification ordonnée
par l'academie pour cet usage et pour une demie année.
a paris. ce 1er. janvier. 1756.

Morand
secretaire perpetuel

Je reconnois avoir reçu Le Contenu
au present. Ce 2 Janvier 1756
Jeannet

ARC 11
d. 43 n°5

Xbr. Cotte L6.